

Conseil communal

Décisions du conseil du 27 octobre 2022

Culture, loisirs et sports

Le conseil adjuge la location d'une patinoire synthétique, à la société Glice, pour une durée de 3 mois durant la saison d'hiver 2022-2023.

Le conseil délivre à l'Office du tourisme d'Hérémece, l'autorisation d'organiser un marché de Noël à Hérémece, le 18 décembre 2022, de 8h00 à 14h00, sur la place de l'Eglise.

Le conseil délivre à M. Charles Martin, l'autorisation d'organiser un marché de Noël à Euseigne, du 9 au 12 décembre 2022, de 11h00 à 24h00, à la Rue des Granzettes.

Parking d'Hérémece

Le conseil adjuge les travaux d'installation sanitaires du parking d'Hérémece, à l'entreprise Edouard Bovier & Fils SA.

Bâtiments communaux

Le conseil adjuge un mandat d'étude de faisabilité, en lien avec l'agrandissement de l'école d'Hérémece au bureau fday architecture Sàrl.

Le conseil décide d'adjuger le changement des citernes de l'ancienne école de Mâche, à la société Chablais-citerne Sàrl.

Le conseil décide d'adjuger le changement des citernes de l'ancienne école d'Euseigne, à la société Chablais-citerne Sàrl.

Cimetière d'Hérémece

Le conseil décide d'adjuger l'extension du columbarium à la société Marbrerie Moderne SA Lomazzi frères.

Rue et Place de l'Église

Le conseil décide de valider le projet de fontaine retenu par la commission ad hoc, dont les plans sont présentés en séance.

Il décide ensuite d'adjuger les travaux suivants :

- Implénia SA, pour la partie pierre naturelle
- Dumas SA, pour la partie béton et maçonnerie

Autorisations de construire

Le conseil délivre une autorisation de construire.

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE

Quelques décisions du conseil susceptibles de vous intéresser. Seule la notification officielle fait foi.